

En 2022, en lien avec les Allocations familiales, l'Assurance retraite et l'Assurance Maladie, l'Urssaf généralise Help (HELP = Harmonisation des Echanges Entre les Partenaires, mais également « au secours » en anglais), une offre de service de prise en charge coordonnée et accélérée des travailleurs indépendants présentant des difficultés financières, médicales, familiales ou sociales.

Le dispositif Help s'appuie sur une mobilisation des différentes caisses de Sécurité sociale (Urssaf, Caf, Assurance retraite, CPAM et service social de l'Assurance Maladie) au bénéfice de travailleurs indépendants en difficulté.

Il permet de combiner les différents leviers d'action de chaque réseau (prestations sociales, action sociale, accompagnement social, échéanciers de paiement...) pour favoriser un meilleur accès aux droits, aux soins et aux aides sociales.

Ce dispositif vise à répondre aux divers types de difficultés que nombre de travailleurs indépendants connaissent, sans qu'ils sollicitent les aides auxquelles ils pourraient prétendre.

L'Urssaf a fait le constat que les difficultés de paiement des travailleurs indépendants relèvent parfois de difficultés dépassant son seul champ de compétence et peuvent résulter de la forte imbrication entre la vie professionnelle et la vie privée des chefs d'entreprise.

Help repose donc sur la détection globale des fragilités rencontrées par les chefs d'entreprises, artisans, commerçants et professions libérales à partir d'une situation de défaut de paiement, de problèmes de santé récurrents, etc.

En pratique, le travailleur indépendant répond à un questionnaire unique Help pour son département, disponible sur la page Urssaf de sa région, qui permet à chaque organisme d'étudier la situation de l'assuré puis de déterminer les leviers à mobiliser sur son champ de compétences – recouvrement, maladie, famille et retraite.

Les dossiers sont ensuite traités de manière accélérée afin d'activer les dispositifs adaptés (Complémentaire santé solidaire, Revenu de solidarité active, prime d'activité, action sanitaire et sociale du CPSTI, CASS etc.).